



SAINT ALBAN
UNE HARMONIE À EXPLORER

www.st-alban.qc.ca

L'ALBANOIS

SÉANCE DU 11 MAI 2009

IL A ÉTÉ RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Alban appuie la demande de Mme Carole Veilleux auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans sa démarche afin d'acheter une parcelle de boisée contigüe à sa propriété sur le lot 16-D-P pour une superficie de 16,000 mètres carrés. Ceci ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur à ce jour.

PROLONGEMENT DE LA RUE MATTE

Monsieur Grégoire Marcotte présente une demande afin de prolonger la rue Matte de 550 pieds incluant une virée de 100 pieds de diamètre pour une superficie totale de 2 846.5 mètres carrés.

QUE ce conseil accepte le dépôt du plan de prolongement de la rue Matte et autorise ce dernier à effectuer les travaux nécessaires à son ouverture. Il est également entendu que ce conseil préférerait que les travaux d'aqueduc soient effectués pour toute la portion de la rue soit 550 pieds.

CORPS DE CADET 2896 ST-MARC

QUE la municipalité de St-Alban désire réserver une pleine page du feuillet de fin d'année du Corps de Cadet 2896 St-Marc. Il en coûtera 60\$ pour cet espace publicitaire.

ASSOCIATION SPORTIVE CHAPECAMP

QUE la municipalité de Saint-Alban commandite le tournoi de pêche familial qui se tiendra les 13 et 14 juin prochain. Une somme de 100\$ est attribuée pour cette occasion.

SOUSSIONS DÉPOSÉES POUR CAMION INCENDIE

DE retenir la soumission des Équipements d'incendie Levasseur inc. pour un prix total soumis de 351,824.60\$ taxes incluses.

REGLEMENT #173, Achat d'un camion autopompe

QUE le règlement #173 décrétant une dépense pour l'achat d'un camion autopompe et l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût par un emprunt à long terme n'excédant pas 360,000\$ soit adopté. Une journée d'enregistrement aura lieu le mercredi 3 juin 2009 de 9 :00 à 19 :00 heures. Veuillez consulter l'avis public pour connaître les détails.

SOUSSION DÉNEIGEMENT

D'autoriser madame Andrée Gosselin, Directrice générale, à demander des soumissions pour l'entretien hivernal des chemins ainsi que les cours de la municipalité. Il est entendu que l'ouverture des soumissions se fera le lundi 8 juin 2009 à 15h01 et qu'elles seront considérées à la séance ordinaire du même jour.

PROGRAMME JEUNES AU TRAVAIL 14-17

QUE la municipalité de Saint-Alban désire adhérer au Programme jeunes au travail 14 - 17 ans.

JOURNÉES DE LA CULTURE

QUE la municipalité de Saint-Alban, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

QU'une demande d'aide financière soit faite pour la reconstruction du rang des Grondines pour une somme de 75,000\$. Madame Andrée Gosselin, Directrice générale, est donc par la présente autorisée à compléter le formulaire de demande de subvention pour l'exercice financier 2009-2010.

L'ARDOISE POUR LE PLAISIR D'Y VENIR !!!

Savoir lire, écrire et calculer c'est profiter de la vie

MARDI : Entreprenariat par le biais d'ateliers de couture

MERCREDI : Français : lecture, écriture, calcul, musique, théâtre

JEUDI : a.m. Développement des acquis
p.m. Géographie, sciences naturelles, santé

Ateliers de fabrication de :

Chocolat, Savons, Brioches, Produits pour le bain, Pousses germées et Papier

INSCRIPTION EN TOUT TEMPS :
(418) 339-2770

*Une partie de golf
avec Denys Arcand*

École
de
MUSIQUE
DENYS ARCAND



A l'occasion de notre 5^{ième} tournoi de golf bénéfice

Dimanche le 31 mai 2009

Dès 11h00

Club de golf des Pins de Saint-Alban

174, route 354 est

Trou d'un coup!

- Crédit voyage de 5000,00\$ au 6^e trou
- Location de 2 ans d'une Ford Focus au 16^e trou (Plamondon Automobiles)



Prix de présence

Encan Chinois

Coût : Souper et Golf : 100,00 \$
Souper seulement : 45,00 \$

Pour inscriptions : ☎ (418) 286-6941

www.ecoledemusiquedarcand.ca



NOUS DEMANDONS AUX PERSONNES PROMÉNANT LEUR CHIEN, DE RAMASSER LES EXCRÉMENTS DE LEUR ANIMAL.

Le Centre Internet St-Alban Desjardins
177, Principale (dans l'école Le Goéland)
Centre Internet (418) 268-3332 Poste #3374

HORAIRE RÉGULIER

Mercredi	Accès libre : de 18 à 21 heures. 1\$/heure
Vendredi	Accès libre : de 18 à 21 :30 heures. 1\$/heure

Pour informations, contacter Madeleine au
418 268-6478
Merci!



RRGMRP

Avis à la population

Le Centre de transfert de St-Alban (ancien Dépôt de matériaux secs) situé au 180, route 354 Est à Saint-Alban est ouvert le samedi de 8h00 à 11h45. **Les pneus de 48" et moins sont acceptés au Centre.**



BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte les mardis et jeudis de 18 :30 à 20 heures. C'est gratuit pour les gens de Saint-Alban. Bienvenue à tous.





Cet été pensez vert, HERBICYCLEZ !

Engagée à mettre en valeur plus de 60% des matières résiduelles, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf met de l'avant diverses mesures afin de recycler et de mettre en valeur les résidus verts (feuilles, branches et résidus de gazon). Plus particulièrement, **nous vous invitons, cet été, à pratiquer l'HERBICYCLAGE** plutôt que de mettre aux ordures vos résidus de gazon.

Saviez-vous que l'herbe coupée mise aux ordures représente jusqu'à 30% de tous les déchets recueillis entre mai et septembre. Arrêtons de jeter le gazon à la poubelle !

L'HERBICYCLAGE c'est quoi ? Il s'agit d'une technique simple et écologique qui consiste à laisser, lors de la tonte, le gazon coupé sur la pelouse. Vous produirez ainsi le meilleur engrais naturel qui soit car l'herbe en se décomposant redonnera à la pelouse des éléments nutritifs et de l'eau.

Pourquoi pratiquer L'HERBICYCLAGE ? Pour poser un geste positif pour l'environnement, pour améliorer la qualité de votre pelouse en augmentant sa résistance aux maladies, à la sécheresse et aux insectes nuisibles. En plus, il s'agit d'une pratique peu dispendieuse car toutes les tondeuses peuvent HERBICYCLER.

Comment herbicycler ?

-Avec une tondeuse déchiqueteuse ou simplement en ajoutant des lames déchiqueteuses à votre tondeuse, vous êtes fin prêt à faire de l'herbicyclage. Informez-vous auprès de votre détaillant; les lames déchiqueteuses se vendent à peu de frais;

-Il est conseillé de couper fréquemment le gazon pour le laisser toujours à une hauteur d'environ 7 centimètres (3 pouces). Cela vous assurera une pelouse vigoureuse. De plus, votre sol conservera son humidité et vous préviendrez l'invasion des mauvaises herbes et des insectes;

-Tondez votre pelouse régulièrement, ajustez la lame de la tondeuse entre 6 et 8 cm du sol;

-Si vous avez une trop grande quantité de gazon coupé, laissez-le sécher et utilisez-le ensuite comme paillis ou engrais dans le jardin, les plates-bandes et au pied des arbres.

Mythes sur l'herbicyclage

-Laisser l'herbe coupée sur place propage les maladies et endommage la pelouse. **NON !** Si la pelouse est bien entretenue, l'herbicyclage contribuera plutôt à lui donner une meilleure apparence.

On retrouve des brins d'herbe partout. NON ! En près de 48 heures tout sera décomposé.

Pour plus de renseignements, visitez notre site Internet à l'adresse www.laregieverte.ca.

Q2-R8 - REGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Depuis le 1er janvier 2005, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a modifié son règlement Q2-R8 sur les fosses septiques **pour rendre obligatoire une étude de caractérisation du sol.**

Cette étude doit être faite soit par un ingénieur ou par un technologue membre en règle d'une association accréditée.

Les résidences non conformes doivent demander un permis de fosse septique à la municipalité accompagné de l'étude de sol requis.

Nos inspecteurs effectueront une inspection au cours de l'été afin de cibler les résidences en infraction.

Veillez prendre note des amendes qui pourraient être imposées.

Amendes: Toute personne physique qui commet une infraction à une disposition du présent règlement, se rend passible d'une amende minimale de 50 \$ et d'une amende maximale de 500 \$ dans le cas d'une première infraction et d'une amende minimale de 100 \$ et d'une amende maximale de 1 000 \$ dans le cas d'une infraction subséquente.



TÉLÉPHONES IMPORTANTS POMPIERS, AMBULANCES, POLICIERS 9-1-1

Bureau municipal	418-268-8026
Télécopieur	418-268-5073
C.C.F.M.	418-268-3557
Centre des Loisirs	418-268-5913
Lynn Audet, mairesse	418-285-9466
École Le Goéland	418-268-3332
Les Portes de l'enfer	418-285-9439
CALSA	418-268-5352
Maison du Gardien	418-284-4232
M.R.C. de Portneuf	418-285-3744
Taxes scolaires	418-285-2600
Chambre commerces	418-268-5447
Site d'enfouissement (Neuville)	1-866-760-2714

PRÉVENTION SUICIDE

1-866-277-3553

OU 1-866-APPELLE